







**MANIOC.org**

MédiaPartique Michel Laptev

Communauté d'agglomération de La Rochelle

**MANIOC.org**

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

5278  
2422

PÉTITION  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
RELATIVE AUX TROUBLES  
DE SAINT-DOMINGUE,  
PRÉSENTÉE PAR M. GARDEROT,  
Le 9 Décembre 1791.  
IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

---

M E S S I E U R S ,

Arrêté au Cap-François le 15 juillet dernier , par  
ordre du comité secret de l'assemblée provinciale du  
Nord , jeté dans les cachots , dépouillé de mon état  
& de ma fortune , embarqué pour France au milieu  
*Colonies* , N°. 11.

A

des ténèbres de la nuit , je suis arrivé à Marseille après une très-longue traversée. C'est au moment où je m'approchois du sanctuaire de la liberté , pour y dénoncer tous ces actes de tyrannie , que les commissaires de Saint-Domingue ont osé désigner en moi l'un des principaux auteurs des troubles qui désolent cette riche & malheureuse colonie.

Il faut donc arracher le masque à ces vils imposteurs qui , frappés eux-mêmes de la foudre qu'ils allumoient contre leur patrie , peuvent encore mentir à leur conscience , en imputant à la philosophie les crimes de leur orgueil & de leur mauvaise foi. Sans doute ils me croyoient mort , lorsqu'ils ne craignirent pas de m'accuser devant vous ; ils croyoient ensevelies avec moi les vérités que je vais mettre sous vos yeux.

Ces vérités , Messieurs , vous conduiront à la véritable source des troubles , & vous indiqueront les moyens de la tarir.

Il existe à Saint-Domingue une coalition qui veut , ou la contre-révolution , ou l'indépendance sous l'égide d'une puissance étrangère. Par la contre-révolution , elle échapperoit à la fausse-réelle ; par la protection d'une puissance étrangère , elle n'échapperoit pas à la fausse-réelle , mais elle se dispenseroit de payer les dettes énormes qu'elle a contractées envers la France.

Cette coalition est soutenue par les ouvriers blancs , qui détestent les hommes de couleur , & par les gens sans aveu qui vivent de sa honteuse magnificence. Elle a fait éloigner des assemblées primaires les honnêtes colons blancs & les hommes de couleur libres. Elle a fait promener sur l'âne , & pendre dans l'occasion , ceux qui s'avoient ou de désapprouver ses violences , ou de présenter de simples pétitions pour

réclamer l'exercice de leurs droits. Elle s'est emparée de toutes les places dans les assemblées coloniales, administratives & municipales ; elle a renversé le gouvernement & les tribunaux, licencié les troupes , décrété l'indépendance, emprisonné, jugé, embarqué pour France , foulé aux pieds le signe sacré de la révolution , arboré la cocarde noire , menacé de pendre les commissaires du roi aux vergues des navires qui les porteroient , ouvert , intercepté les lettres des honnêtes gens qu'elle opprimoit , & jeté la terreur dans toutes les ames par l'appareil formidable de ses satellites trompés.

Moi seul , Messieurs , fait pour annoncer la vérité , moi seul j'ai osé la dire au milieu des poisons & sous le couteau des assassins. J'ai tonné contre les infracteurs des lois , de la morale & de l'honneur ; j'ai soulevé le voile impur de l'hypocrisie nuancé des couleurs du patriotisme ; j'ai montré à découvert & dans toute leur horreur ces crimes qui , pour être d'une espèce différente , n'en découloient pas moins de la même source. J'ai fait trembler les méchans , & les méchans n'ont pu ébranler ma fermeté , ma constance intrépide à les faire connoître.

C'est moi qui , par un journal très-répandu , arrêtois les complots de ces hommes perdus de dettes , qui ont ouvert dans la colonie l'abyme affreux que vous cherchez à combler. C'est moi qui avois prédit le décret d'indépendance de la première assemblée coloniale , deux mois avant qu'il fut rendu , & qui ai publié ses plus secrètes manœuvres. C'est moi qui , Par de sages conseils , ai long-temps préservé les troupes de ligne de l'Ouest & du Sud , des insinuations perfides des municipalités qui , dans ces deux provinces , sont enfin parvenues à détourner la force publique de sa

véritable destination pour la faire servir aux sinistres projets de la coalition dont elles font partie.

C'est moi qui aurois conservé à l'Amérique septentrionale un des héros de son indépendance, à l'armée françoise un de ses officiers les plus braves & les plus distingués, à l'Assemblée nationale un homme d'honneur, qui lié par ses serments étoit le plus sûr garant de l'exécution de ses décrets, si celui de mes journaux qui dénonçoient aux troupes le faux décret en date du 17 décembre & l'horrible dessein de faire assassiner le colonel Mauduit au nom de l'Assemblée constituante, n'eût été retenu à la poste du Port-au-Prince. C'est moi qui ai prouvé que les membres de la municipalité du Port-au-Prince étoient complices du meurtre. C'est moi qui ai fait aux bataillons d'Artois & de Normandie des adresses qui les auroient fait rentrer dans le devoir, sans la moindre secousse, sans le moindre danger pour les traîtres qui les avoient égarés, s'il n'eût été de leur intérêt de perpéter l'erreur de ces soldats patriotes.

C'est moi qui, tantôt par de sages conseils, tantôt par des éloges mérités, ai maintenu le régiment du Cap dans la subordination.

C'est moi qui, soutenant les débris de l'organisation sociale dans la province du Nord, ranimois dans toute la colonie l'espoir des propriétaires de toutes les couleurs que les brigandages & les violences de 15 mille gens sans aveu, envoyés de France par les 85, & autorisés par le silence des assemblées & des municipalités, jetoient dans l'alternative cruelle ou de se voir ruinés ou de se joindre aux factieux qui faisoient agir cette horde aveugle & barbare.

C'est moi qui ai conservé à la mère-patrie les colons honnêtes & tranquilles, les seuls dont l'attachement soit sincère, & dont le silence forcé ne sauroit

être coupable. Ils ne vous ont point envoyé des députés pour vous demander des troupes ; ils n'ont à grossir ni moyens d'oppression , ni moyens de résistance à vos décrets. Les malheureux ! ils n'ont point d'armée ; ils ne sont forts que de leurs vertus ; ils attendent , dans les angoisses de la crainte & de la douleur , qu'une voix fecourable dirige votre main bienfaisante vers la caverne affreuse où les rugissements de la trahison étouffent la voix plaintive de l'innocence & de la fidélité.

Je n'affligerai pas vos regards du tableau déchirant des cruautés dont j'ai été le témoin. C'est à vous , Messieurs , qu'il appartient d'envoyer sur cette terre de désolation , des hommes justes , humains , éclairés ; qu'ils aillent y fonder les plaies des honnêtes colons blancs , des hommes de couleur libres persécutés , tantôt au nom de la nation & de la loi , tantôt au nom de la sûreté des propriétés mobiliaires , toujours par la mauvaise foi des débiteurs insolubles : qu'ils aillent fonder les plaies de ces dignes colons ! ils y trouveront les dards envenimés d'une coalition scélérate , qui s'offre à toutes les nations , & que toutes les nations rebutent avec mépris. A chaque pas ils rencontreront des preuves de perfidies. Ils verront un gouverneur qui n'ose seulement pas écrire la vérité , qui est obligé de communiquer aux assemblées ses lettres & le livre où il les consigne ; ils trouveront des comités secrets , des commissaires préposés pour intercepter les lettres , des caisses publiques vides , des registres de géole qui les feront frémir ; ils trouveront des commissaires de rade qui , depuis les premiers jours de la révolution , visitent tous les navires , toutes les poches , & saisissent des écrits qui n'apprendroient rien aux nègres esclaves , parce qu'ils ne savent pas lire , qui n'apprendroient rien aux hommes de couleur ,

parce qu'ils ont toujours connu leurs droits. Ils découvriront bientôt que la seule vérité contenue dans le rapport de la députation de Saint-Domingue, est le défordre affreux dont elle vous a fait le tableau. Elle n'a pas parlé de ces cris imprudens que j'ai moi-même entendus, & dont bien d'autres que moi furent indignés ; elle n'a pas dit qu'à l'arrivée du décret du 15 mai, on faisoit crier dans les villes & par les campagnes, que l'Assemblée nationale alloit bientôt rendre aux nègres leur liberté , que tout retentissoit de ce mensonge meurtrier , tandis que le décret du 15 mai ne regardoit que les hommes de couleur libres. Mais il falloit rallier, en les alarmant sur leurs propriétés , tous ceux dont le cœur brûloit encore de l'amour de la patrie ; & les factieux , entièrement livrés à ce coupable calcul , ne songeoient pas qu'ils étoient parmi des esclaves.

Ceux à qui vous accorderez votre confiance , après avoir acquis les plus simples connoissances locales , feront bien assurés non-seulement que la publication du décret du 15 mai n'a pu causer aucun trouble , mais encore que la justice & la saine politique ont dicté les dispositions de ce décret.

La première assemblée coloniale auroit , l'année dernière , accordé aux hommes de couleur l'exercice de tous leurs droits , s'ils eussent pris les armes en sa faveur , lorsqu'elle leur fit écrire par MM. Guérin & Saintard. Il dépendoit d'eux aussi d'accepter l'offre qu'on leur faisoit des habitations des proscrits ; mais ils refusèrent avec indignation & ne voulurent pas acheter par des bassesses des avantages qu'ils tenoient de la nature.

Pourquoi n'auroit-on pas craint alors de détruire la subordination dans les ateliers , en effaçant la ligne de démarcation qui sépare les blancs des hommes de

couleur ? C'est qu'à cette époque, on étoit, comme aujourd'hui, pénétré de cette grande vérité que les propriétaires de couleur, avilis de tous les temps & cependant toujours obéis de leurs esclaves, exerce-roient sur eux une puissance morale bien plus active s'ils cessoient d'être avilis, assassinés impunément sous leurs yeux, s'ils avoient enfin l'existence civile & politique des blancs.

Il est donc évident que le décret du 15 mai n'est que le prétexte des clamours de la coalition qui règne à Saint-Domingue, & que la fausse-réelle est l'objet réel de ses craintes. Entourée de forces considérables, elle vous a demandé des secours pour repousser les nègres rebelles que les seuls hommes de couleur pouvoient réduire. Puisse-t-elle n'avoir pas égaré votre sensibilité paternelle ! mais tout m'annonce que ceux qui osèrent lutter d'autorité avec l'Assemblée constitutive, pourront bien oser lutter de force avec vous.

Cette prédiction paroîtra, sans doute, exagérée à ceux qui ne connoissent pas le cœur des méchans, à ceux qui n'ont jamais parcouru les détours de ce labyrinthe effrayant où la vertu timide n'oseroit pénétrer ; mais, d'après ce que j'ai vu, je dois vous préparer à de nouveaux événemens.

Au nom de la patrie, Messieurs, au nom de l'humanité, hâtez-vous d'envoyer à Saint-Domingue des hommes incorruptibles & fermes, avec des troupes sûres, & bien informés de leur destination ; qu'ils y parlent au nom de la seconde législature françoise, qu'ils disent aux honnêtes colons blancs, & aux hommes de couleur libres : « jusqu'à présent vous avez été trompés, vos droits ont été méprisés, vos espérances déçues ; nous venons vous arracher à l'oppression, terrasser le mensonge & faire régner la loi ». Aussitôt, ils les verront voler sur leurs

traces ; aussitôt , le rétablissement de l'ordre , & le triomphe de la constitution feront assurés à Saint-Domingue. Ces hautes montagnes qui ne répètent que des gémissemens retentiront du cri de la reconnaissance ; vous serez bénis dans le nouveau monde , & vous pourrez vous dire à vous-même : c'est à nous qu'il appartenloit de montrer le courage de la vertu.

Quant à moi , Messieurs , je laisse à votre justice le soin de fixer les indemnités qui me sont dues , & d'indiquer les hommes qui les doivent supporter.







